

Chargé d'études en technologie et économie du secteur agricole

RNCP6919 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	210p, 211p
Code(s) ROME	A1301, A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/04/2012

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE CORBAS

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le secteur public : Les techniciens supérieurs en technologie et économie du secteur agricole (TSTESA) peuvent assurer des missions de gestion régalienne, administrative et financière d'aides publiques en faveur :

- des productions agricoles (animales et végétales)
- du soutien au revenu agricole
- du développement durable de l'agriculture et des exploitations.

Ils peuvent également être chargés de missions techniques et régaliennes visant à protéger les cultures des principaux ennemis.

Ils peuvent être amenés à encadrer une petite équipe.

Dans le secteur privé :

Les TSTESA peuvent assurer des missions d'accompagnement des politiques publiques en faveur de l'agriculture en apportant un appui technique et des conseils aux agriculteurs bénéficiaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées concernent les domaines suivants: - Productions végétales : être capable d'analyser les principaux systèmes de cultures, de réaliser un diagnostic de la conduite des productions végétales et d'évaluer le respect de la réglementation.

- Productions animales : analyser les principaux systèmes d'élevage : bovins lait et viande, ovins, porcins, volailles, réaliser un diagnostic de la conduite des productions animales, réaliser les contrôles pour vérifier le respect de la réglementation agricole.
- Economie et politique agricole commune : Comprendre la comptabilité d'une exploitation agricole, réaliser un diagnostic de l'exploitation agricole, appliquer les procédures administratives et réglementaires européennes, réaliser un diagnostic de filière (fonctionnement d'une filière, décrire sa situation économique, situer l'entreprise sur le plan statutaire, technique et économique).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les TSTESA ont leur principal débouché dans la fonction publique d'Etat ou au sein des collectivités territoriales où ils sont employés sur des statuts d'emploi de TSSMA-TA. Ils peuvent être affectés :

- dans les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ou les directions départementales ou régionales de l'agriculture et de la forêt (DDAF ou DRAAF), services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- dans les directions régionales de l'environnement (DIREN), services déconcentrés du ministère chargé de l'écologie

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de développement en agriculture Technico-commercial en agriculture
Conseiller spécialisé

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury comprend 20 membres, dont 5 sont des personnalités qualifiées extérieures à l'INFOMA.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury comprend : - le directeur de l'INFOMA, président

- un responsable de formation
- un formateur
- un représentant des employeurs issus d'une structure ou d'un organisme professionnel agricole
- un représentant des salariés issus d'une structure ou d'un organisme professionnel agricole

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/04/2012

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1394

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

<http://www.infoma.agriculture.gouv.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6919/>